

CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Conseil économique social et environnemental régional

RELEVÉ DES AVIS Séance plénière du
31/01/2018



sommaire

Élection du président du Conseil économique, social et environnemental	3
Élection des membres du Bureau	4
Annexes	
• Intervention de M ^{me} Christiane Barret, préfète de la Région BFC	6
• Déclaration de Gilles Denosjean, au nom du collège 2	9
• Déclaration de Corinne Biajoux, au nom de FO	11
• Déclaration de Joseph Battault, au nom de la CFDT	12
• Déclaration de Michel Faivre-Picon, au nom de la CGT	14
• Déclaration de candidature à la présidence du CESER BFC de Dominique Roy	15
• Propos Conclusif de Dominique Roy	20
Échos dans les médias	22

Compte rendu de la réunion du 31 janvier 2018

14 h – Hôtel de Région à Dijon

- Marie-Guite Dufay, présidente de Région, présente à cette séance d'installation, accueille les membres de la nouvelle assemblée.
- Ouverture de la séance à 10h15 par Christiane Barret, préfète de Région Bourgogne-Franche-Comté par un propos introductif.
- Brigitte Perreault, directrice du CESER Bourgogne-Franche-Comté procède à l'appel des conseillers. Le quorum est atteint, plus de la moitié des conseillers sont présents, l'assemblée peut valablement délibérer.
- M^{me} la préfète demande si des conseillers souhaitent faire des déclarations préalables qui seront jointes en annexe du présent compte rendu. S'expriment successivement :
 - Bernard Quaretta au nom du collège 3.
 - Gilles Denosjean au nom de l'ensemble des organisations syndicales.
 - Didier Michel au nom du collège 1.
 - Corinne Biajoux pour FO.
 - Joseph Battault pour la CFDT.
 - Michel Faivre-Picon pour la CGT.
- Madame la préfète met en place le bureau d'âge et pour cela appelle à la tribune Bernard Quaretta, doyen d'âge, qui assure dès lors la présidence de la séance et Lou Noirclere, benjamin, qui assure le secrétariat de la séance. Elle rappelle qu'il n'y a pas de débat possible sous la présidence du doyen de l'assemblée et rappelle les termes de l'article R 4134-12 du code général des collectivités territoriales : « *le CESER, réuni sous la présidence de son doyen d'âge, le plus jeune membre faisant fonction de secrétaire, procède à l'élection en son sein de son président et des autres membres du Bureau qui sont élus pour la moitié du mandat du conseil* ».

1. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Bernard Quaretta rappelle à son tour qu'aucun débat ne peut avoir lieu sous sa présidence ; il fait procéder à l'élection du président du CESER.

En l'absence de règlement intérieur, le doyen fait tout d'abord voter les dispositions relatives aux modalités d'élection du président, en faisant référence à celles qui prévalaient dans le règlement intérieur de l'ex-CESER Bourgogne-Franche-Comté, elles-mêmes issues du règlement intérieur des 2 précédents CESER : *les élections du président du CESER et des autres membres du Bureau ont lieu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les bulletins blancs ou nuls n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité. Si après deux tours de scrutin la majorité absolue n'a pas été atteinte, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative. Un seul pouvoir est admis par conseiller.*

Proposition de vote à main levée sur cette disposition : adoptée à l'unanimité.

Bernard Quaretta procède à l'appel des candidatures, en précisant que les noms des candidats s'inscriront sur l'écran, afin que chacun s'approprie les informations.

Dominique Roy, représentant la CCIR, membre du 1^{er} collège fait part de sa candidature et expose ses motivations. Il est le seul candidat.

En raison de la configuration de la salle et afin de permettre un vote dans les meilleures conditions possibles, l'urne et la feuille d'émargement sont présentées par deux agents de l'administration.

Résultat du scrutin : 110 bulletins de vote – 13 blancs – 0 nul, soit 97 suffrages exprimés ; majorité absolue 49.

Dominique Roy est élu, au 1^{er} tour, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le doyen invite le président nouvellement élu à rejoindre la tribune à ses côtés et ceux du benjamin.

2. ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Le doyen propose de valider la composition du Bureau, telle qu'elle figure dans la profession de foi du président nouvellement élu, soit :

- le président du CESER,
- un vice-président délégué, référent du premier collège,
- un vice-président délégué, référent du deuxième collège,
- un vice-président délégué référent des troisième-quatrième collèges,
- 6 vice-présidents délégués, présidents de commission à raison de 2 pour le premier collège, 2 pour le deuxième collège, 2 pour le troisième-quatrième collège,
- 2 vice-présidents délégués issus des deux autres collèges que celui du président, l'un en charge du suivi de la mise en œuvre du projet du CESER, l'autre en charge de l'observation des stratégies interrégionales,
- 10 conseillers, au rang de membres, représentant la diversité des territoires à raison de 3 conseillers pour le premier collège, 3 conseillers pour le deuxième collège, 3 conseillers pour le troisième collège, 1 conseiller pour le quatrième collège.

Une suspension de séance est demandée pour débattre de cette composition.

Reprise et vote sur la composition du Bureau proposée par le président. Le doyen propose un vote à main levée.

Résultat du vote : 23 contre – 87 pour. Proposition adoptée à l'unanimité.

Élection des vice-présidents délégués – référents des collèges

Élection du vice-président délégué, référent du premier collège : Caroline Debouvry candidate.

Élection du vice-président délégué, référent du deuxième collège : Gilles Denosjean candidat.

Élection du vice-président délégué, référent du troisième et quatrième collège : Élisabeth Grimaud candidate.

Le doyen d'âge demande à chaque candidat de bien vouloir se présenter rapidement et, après accord de l'assemblée, procède au vote à main levée.

Les 3 référents de collège sont élus à l'unanimité.

Élection des présidents de commission

Sont candidats :

Commission Cadre de vie-société : Yves Bard

Commission Économie-Emploi : Nicole Guyot

Commission Finances-Europe : Sylvain Marmier

Commission Formation-Recherche : Françoise Frérebeau

Commission Mobilités-Énergie : Pascal Blain

Commission Territoires-Environnement : Jean-Pierre Mugnier

Le doyen d'âge demande à chaque candidat de bien vouloir se présenter rapidement et, après accord de l'assemblée, procède au vote à main levée.

Les six présidents de commission sont élus à l'unanimité.

Élection du vice-président délégué en charge du suivi de la mise en œuvre du projet du CESER

Est candidat : Joseph Battault

Élection du vice-président délégué en charge de l'observation des stratégies interrégionales

Est candidate : Françoise Bévalot

Le doyen d'âge, après accord de l'assemblée, procède au vote à main levée.

Joseph Battault et Françoise Bévalot sont élus à l'unanimité.

Élection de 10 conseillers, au rang de membres, représentant la diversité des territoires à raison de 3 conseillers pour le premier collège, 3 conseillers pour le deuxième collège, 3 conseillers pour le troisième collège, 1 conseiller pour le quatrième collège.

Demande de suspension de séance.

Candidats pour le collège 1 : Silvère Denis – Didier Michel – Jean-Gabriel Schamelhout.
Le doyen d'âge, après accord de l'assemblée, procède au vote à main levée.
Les trois candidats sont élus à l'unanimité.

Candidats pour le collège 3 : Jean Perrin – Bouchra Reski – Bernard Quaretta pour 2018-2020 / Hubert Belz pour 2021-2023.

Le doyen d'âge, après accord de l'assemblée, procède au vote à main levée.
Les trois candidats sont élus à l'unanimité.

Candidats pour le collège 4 : Marie-Caroline Godin pour 2018-2020 et Anne Parent pour 2021-2023.

Le doyen d'âge, après accord de l'assemblée, procède au vote à main levée.
Le candidat est élu à la majorité.

Candidats pour le collège 2 : Patrick Pereira – Annick Guyénot – Jean-Marc Icard – Annie Masson – Christelle Faivre.

Le doyen d'âge procède au vote à bulletins secrets.

Résultats du scrutin : 108 bulletins – 9 bulletins blancs – 2 nuls – majorité absolue 49

Annick Guyénot 88 voix
Patrick Pereira 69 voix
Jean-Marc Icard 52 voix
Annie Masson 36 voix
Christelle Faivre 25 voix

Sont élus au 1^{er} tour à la majorité absolue Annick Guyénot – Patrick Pereira et Jean-Marc Icard.

Le nouveau Bureau est constitué pour la première moitié du mandat, soit 3 ans conformément à la loi.

Dominique Roy remercie chaleureusement Bernard Quaretta et Lou Noirclère pour la tenue de cette séance d'installation ainsi que l'équipe du secrétariat général.

À court terme donc, il indique qu'il convient d'élaborer complètement puis d'adopter le règlement intérieur complet du CESER qui permettra notamment la mise en œuvre des commissions.

Pour cette phase de construction, 4 étapes :

- Mise en place d'un petit groupe de travail composé des 3 référents de collège et du vice-président délégué en charge du suivi du projet du CESER, auquel sera associée la direction du CESER pour sa connaissance technique et juridique des textes. Il se réunira le lundi 5 février à 14h.
- Des premiers éléments devront être discutés au sein de chaque collège entre le 6 et le 9 février et donner lieu à des remarques et/ou propositions.
- Le groupe de travail en prendra connaissance lors d'une seconde réunion programmée le mercredi 14 février à 14h30 et retravaillera sur le document initial enrichi des remontés des collèges.
- Une première version du RI pourra ainsi être travaillée par le Bureau de notre assemblée le lundi 19 février à 14h,
- L'examen du projet de RI par l'assemblée plénière interviendra le mercredi 28 février à 14h.

La séance est clôturée à 15h.

annexes

Intervention de Mme Christiane Barret, Préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté

Dijon, le 31 janvier 2018

Madame la présidente du Conseil régional,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Madame la directrice,
Mesdames, Messieurs,

Je suis heureuse d'être parmi vous aujourd'hui pour procéder à l'installation de ce second CESER de Bourgogne-Franche-Comté, et je veux commencer mon propos en vous adressant, à toutes et à tous, mes chaleureuses félicitations pour votre désignation en tant que membre de cette assemblée, profondément renouvelée.

C'est un long processus de consultation, de concertation, débuté au printemps 2017, qui trouve sa concrétisation ce jour.

Vous le savez, notre ambition collective était à la fois de renouveler, de rajeunir, et de féminiser la composition de cette seconde assemblée régionale, tout en tenant compte de la réalité économique, sociale et environnementale de la région Bourgogne-Franche-Comté. Exercice d'autant plus complexe que le nouveau CESER compte désormais 110 membres, alors que l'assemblée qui l'a précédé en comportait 147.

L'actualité nationale suit par ailleurs cette même tendance puisque le Président de la République vient, hier, d'annoncer le projet de transformation du CESE en une « chambre du futur » qui éclairera le gouvernement sur l'impact des projets de loi, tout en voyant sa composition réduite de moitié.

La diminution du nombre de membres du CESER de Bourgogne-Franche-Comté explique en grande partie que nous n'ayons pu satisfaire toutes les demandes formulées par les organismes désireux de siéger au CESER. Je le regrette. De même, je n'ai pu retenir les candidatures de nombreux citoyens ayant spontanément offert de mettre leurs compétences au service de l'intérêt de notre région, en tant que personnalités qualifiées.

Malgré cette contrainte liée à la réduction du nombre de sièges, je peux affirmer aujourd'hui que les objectifs qui ont présidé au renouvellement du CESER sont atteints. Vous me permettrez de vous citer quelques chiffres qui en témoignent :

- 58 d'entre vous, sur 110, débutent un premier mandat. C'est donc un CESER renouvelé à 53 % qui est installé aujourd'hui ;
- le rajeunissement de votre assemblée est également sensible, puisque la moyenne d'âge de ses membres est de 53 ans, contre 58 ans pour la précédente mandature ;
- enfin, la parité parfaite est atteinte : le CESER de Bourgogne-Franche-Comté compte 55 femmes et 55 hommes, ce qui en fait, à ce titre, un CESER exemplaire ! Je ne peux que m'en féliciter, mais je tiens aussi à remercier les organisations représentées au sein de cette assemblée qui ont accepté, d'elles-mêmes, d'accompagner cette évolution vers la parité, en l'occurrence vers une féminisation accrue.

Je suis heureuse, et fière, que l'égalité entre les femmes et les hommes trouve sa consécration au sein du nouveau CESER de Bourgogne-Franche-Comté !

Au-delà de ces chiffres, je tiens à souligner que la procédure de renouvellement du CESER s'est déroulée sur la base de nombreux dialogues, francs et nourris, (mais parfois longs et difficiles !) avec les organisations concernées, et qui ont permis d'atteindre ces objectifs ambitieux, de donner naissance à une assemblée équilibrée, reflétant la diversité de la société civile.

Je suis convaincue que la richesse et l'étendue des compétences qui sont les vôtres permettront au CESER de remplir ses missions, lesquelles sont énumérées par le Code général des collectivités territoriales. Je sais qu'elles sont connues de vous, mais je me permettrai d'insister sur certaines d'entre elles :

- Le CESER a tout d'abord une mission d'éclairage du Conseil régional dans les décisions qu'il doit prendre.

Il est à ce titre obligatoirement saisi pour avis, préalablement à leur examen par le Conseil régional, de tous les documents de planification et de tous les schémas directeurs intéressant la région, tels que, par exemple, le contrat de plan État-Région, le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ou encore le schéma d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Il est également chargé de se prononcer sur les orientations des différents documents budgétaires de la région.

- mais il peut également être appelé à formuler un avis ou rendre des études sur tout projet à caractère économique, social ou culturel, ou encore intéressant l'environnement dans la région.

En clair, les thématiques sur lesquelles le CESER peut être appelé à s'investir sont très nombreuses, variées, et peuvent embrasser l'ensemble des questions concernant l'avenir de la région et de ses habitants.

J'en veux pour preuve, au-delà des cas de saisine obligatoire que je viens de rappeler, les sujets majeurs sur lesquels le CESER s'est investi au cours des deux dernières années : l'innovation démocratique en BFC, document emblématique répondant à une saisine de la présidente du Conseil régional, le transfert à la région de la compétence "transports scolaires et interurbains", les conditions de réussite des territoires, les difficultés de recrutement et les métiers en tension, la pauvreté et la précarité en BFC, ou encore la nécessité de repenser la dépense publique.

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs les conseillers, vos réflexions sont attendues dans des domaines stratégiques, tout comme l'approche transversale que vous pourrez avoir sur les politiques publiques.

Le Conseil régional et l'État ont également besoin de la vision prospective que votre assemblée doit être en capacité de faire émerger, en vue du développement du territoire régional et au profit de ses habitants.

Être nommé membre du CESER n'est pas une fin en soi. Votre désignation implique, pour chacun d'entre vous, une véritable responsabilité de citoyen engagé au service de l'intérêt général.

Il vous appartient d'endosser pleinement, à compter d'aujourd'hui, cette responsabilité que vous venez d'accepter, en participant activement aux travaux que le CESER mènera.

Je vous en remercie et vous renouvelle mes félicitations et mes encouragements à l'aube de cette nouvelle mandature.

Il me revient à présent :

- de constater la réunion du quorum (au moins la moitié plus 1 des membres du CESER, soit 56),
- de vous demander si, parmi vous, certains souhaitent formuler une déclaration préalable. Les éventuelles déclarations seront annexées au compte-rendu de cette séance d'installation,
- d'appeler à la tribune Monsieur Bernard Quaretta, doyen de l'assemblée (né le 24 juin 1943) et Monsieur Lou Noirclère, benjamin de l'assemblée (né le 27 octobre 1996), afin de constituer le bureau d'âge.
- de vous rappeler, enfin, qu'il n'y a pas de débat possible sous la présidence du doyen d'âge.

Déclaration de Gilles Denosjean au nom du collège 2

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA, FSU et Solidaires, représentant les salariés dans le collège 2 du CESER (Conseil économique, social et environnemental régional) conviennent d'agir ensemble en recherchant au niveau régional, des priorités communes en matière d'économie, de social et d'environnement. Nous considérons qu'il est de notre responsabilité de proposer et d'agir en commun pour contribuer à faire avancer des mesures favorables aux salariés et aux citoyens de notre région.

Après une période de transition de 2 ans, il nous faut nous projeter vers l'avenir, vers un CESER remanié, réduit en nombre, mais surtout un CESER qui fonctionne correctement.

Notre démarche implique la mise en place, ou la rénovation de structures démocratiques permettant d'asseoir une gouvernance transparente, démocratique et collégiale la mieux à même pour mobiliser les forces vives du CESER et pour promouvoir l'intérêt collectif. Le sens que nous souhaitons donner est celui de la défense des valeurs et des missions que nous confère le Code Général des Collectivités Territoriales pour le CESER.

Dans cette perspective, notre projet porte quelques exigences simples :

- le CESER est à côté du Conseil régional et de l'État et concourt à l'administration de la région,
- l'instauration d'un dialogue constant, transparent et démocratique avec les conseillers et le personnel du secrétariat,
- l'instauration de la confiance et la crédibilité du CESER, en interne et à l'externe,
- la nécessité de tisser une relation constructive avec tous les milieux socio-économiques,
- la recherche d'un engagement de tous les conseillers dans le choix d'organisation du travail CESER, gage d'éthique pour faire vivre la démocratie dans une démarche participative,
- maintenir voire améliorer les relations de travail constructives avec l'Exécutif du Conseil régional.

Nous entendons ainsi assumer nos responsabilités face à l'ampleur de la tâche et aux enjeux identifiés : l'animation d'un CESER de 110 conseillers, une région de 8 départements, avec des compétences renforcées.

Fort de son caractère pluriel et de son potentiel de par sa composition, notre CESER a besoin d'une impulsion pour affronter les enjeux à venir. Nous pourrions en citer quelques-uns :

- . nouvelle compétence d'évaluation des politiques publiques pour laquelle le CESER devra s'investir avec l'exemple du suivi des fonds européens gérés par la région,
- . nouvelles compétences récemment reprises comme les transports,
- . modification des ressources avec désormais une part de la TVA allouée aux régions,
- . ou encore la mise en débat, puis le suivi des schémas régionaux.

Cela suppose une relation de travail quasi permanente avec les services du Conseil régional ainsi qu'avec l'Exécutif. La diversité de la composition de notre CESER est un atout indéniable, sa richesse en constitue le capital humain. Face aux défis qui sont devant nous, il est nécessaire de rassembler, d'unir l'ensemble les conseillers du CESER autour d'un projet porteur d'avenir pour les citoyens de la région.

Les grandes orientations des travaux du CESER devront répondre aux attentes des citoyens de notre région et du Conseil régional autour des trois piliers de notre institution : l'économie, le social et l'environnement. Le CESER devra accroître la notoriété de sa production pour donner de la visibilité au Conseil régional.

La recherche permanente de la qualité du dialogue social territorial sera l'un des enjeux de cette mandature. La qualité des travaux du CESER sera un objectif pour le promouvoir et acquérir son rôle d'utilité publique auprès des citoyens.

La qualité de la communication du CESER pourrait aussi être renforcée en impliquant les conseillers.

Un principe de gouvernance collégiale et participative

Nous proposons un règlement intérieur. Ce projet basé sur la confiance et le fonctionnement démocratique de l'institution permettra d'asseoir une gouvernance du CESER transparente et collégiale, la mieux à même à mobiliser, à impliquer les conseillers, à privilégier l'intérêt général. Cela suppose une démarche démocratique vers les conseillers et un fonctionnement concerté et coordonné des instances, assemblée plénière, bureau et commissions visant à favoriser les débats et les prises de décision sur les grands enjeux à venir.

Cela s'entend par la collégialité au sein du bureau du CESER, par :

- un nombre identique de chacun des collèges 1, 2 et 3 au bureau,
- la répartition du pouvoir entre tous les membres du bureau qui sera l'instance exécutive qui impulse et coordonne les travaux du CESER. Le bureau préparera l'ordre du jour de la séance plénière.
- Dans cette perspective les conseillers se réunissent par collèges et les collègues seront saisis sur les questions de la vie collective du CESER ; la notion de "collège" étant reconnue comme un des modes de travail et de fonctionnement du CESER,
- Le travail des conseillers en commissions restera le cœur de métier du conseiller pour élaborer les avis, avec l'exigence de l'implication des conseillers,
- Des groupes de travail pourront être créés autour d'un but précis défini par le bureau.
- La transparence et l'information, se traduira par la mise à disposition des conseillers des comptes rendus, relevés de décision, de toutes les réunions du CESER.

Notre objectif est de mener un projet collectif et ambitieux au service des citoyens de notre région, avec l'esprit de service public et d'ouverture pour la société civile.

Pour ce faire, nous pensons que cette première séance plénière devrait se limiter à l'élection du président du CESER, qui devrait ensuite rapidement organiser une concertation pour la préparation d'un Règlement intérieur, avec une prochaine plénière d'ici un mois environ permettant de voter le règlement intérieur et d'élire le bureau.

Nous proposons également de lancer rapidement les demandes de vœux des conseillers pour leurs choix de commissions.

Enfin le collège 2 propose un bureau à 24 membres également répartis entre les 3 collèges.

Déclaration de Corinne Biajoux, au nom de FO

Madame la préfète de Région, Madame la présidente de Région, Monsieur le président, Chers collègues.

L'installation du CESER de Bourgogne-Franche-Comté est un moment fort de la démocratie locale et de la démocratie tout court.

Les syndicats en général, et notre syndicat en particulier, par l'élaboration et la défense des revendications influent sur la société, et participent à sa structuration.

Force Ouvrière, de par sa liberté de comportement, conséquence de son indépendance entend bien contribuer à l'exercice de la démocratie dans cette enceinte.

Il est vrai que le CESER par sa composition : représentants du monde de l'entreprise, des syndicats, des associations est à même de faire émerger les problématiques économiques, sociales et culturelles avec une sensibilité territoriale.

Lorsque le CESER permet à cette diversité de s'exprimer, d'échanger, de s'écouter, de se confronter, de s'accorder (souvent) mais pas toujours et de produire un avis qui sera le résultat de ce brassage, et bien le CESER est pertinent, le CESER est utile, le CESER est efficace.

Le CESER est tout sauf une chambre d'enregistrement, il faut que chaque conseiller dans la mesure de ses possibilités (situation professionnelle, éloignement, etc.) puisse apporter sa contribution.

Nous pouvons dire que par le passé, nous avons pu apprécier la perspicacité, les connaissances, la capacité d'écoute, l'esprit de synthèse de nombre de conseillers actuels ou passés. Encore faut-il permettre aux conseillers d'accomplir leur mission. Ce sera l'un des enjeux du règlement intérieur.

Assurer un développement harmonieux de notre Région Bourgogne-Franche-Comté nécessite la mise en œuvre d'une vision globale. L'existence d'infrastructures de transport, le tissu industriel, la recherche, le développement industriel, la présence de services publics, la dimension culturelle, la qualité environnementale, sont des facteurs indispensables à l'attractivité de notre région. Le CESER doit assurer ce lien entre ces problématiques.

De ce point de vue, FO attire l'attention sur les fortes inégalités territoriales et sociales dans la Bourgogne-Franche-Comté. Par exemple, une étude de la DREES nous informe que fin 2015, 6 % de la population nationale résidait à plus de 30 minutes d'un service d'urgence ou d'un Smur. Je cite "Les territoires qui totalisent la plus grande part de population éloignée de soins urgents sont la Corse, la Martinique, la Guyane, et... la Bourgogne-Franche-Comté" Ceci, et ce n'est qu'un exemple, ne peut qu'interpeller notre assemblée sur la nécessaire prise en compte du social.

La grande région a encore accru la marginalisation des territoires éloignés du centre. Notre région, nous l'avons dit et répété, ne se résume pas à la pseudo métropole dijonnaise ou à l'axe Dijon Besançon.

La désindustrialisation, le maillage distendu des services publics, les déserts médicaux, les transports, doivent être notre préoccupation constante.

Le CESER est une des institutions les mieux à même de prendre en compte cette problématique territoriale. Nous devons nous interroger pour cela sur notre façon de fonctionner : lieu de réunion, indemnisation, fonctionnement des commissions, tout ceci afin que chaque conseiller puisse avoir les moyens de participer au travail du CESER, en tenant compte de ses obligations professionnelles et de sa position géographique.

Bien évidemment FO sera force de propositions en ce sens.

Merci de votre écoute.

Déclaration de Joseph Battault, au nom de la CFDT

Madame la préfète,
Madame la présidente
Chers collègues

L'installation du nouveau CESER Bourgogne-Franche-Comté est l'occasion pour la CFDT Bourgogne-Franche-Comté d'exprimer ses positions, ses attentes, ses propositions.

Les enjeux

Cette installation de notre assemblée est placée sous le signe de la réussite ! Nous devons réussir à faire vivre le CESER pour répondre aux enjeux, aux défis auxquels sont confrontés les citoyens de Bourgogne-Franche-Comté.

Défi démocratique car le CESER est un des lieux de cette démocratie régionale mais nous y reviendrons.

Défi de l'invention d'une région où du fait de la faible densité démographique, pour se rencontrer deux citoyens doivent faire plus de distance et passer plus de temps qu'ailleurs en France. Défi territorial face à la fracture entre est et ouest de la région, face aussi à la fracture des inégalités qui s'aggravent. Fracture qui marque aussi la difficulté d'accès aux services aux publics.

Défi d'une économie qui croît moins vite que dans le restant de la France. Qui, du fait d'une production à faible valeur ajoutée à la plus faible création de richesse par salarié. Conséquence : alors qu'en France il faut environ 3 points de croissance pour créer un point d'emploi, en BFC il faut 4 points.

Défi d'une industrie qui, si elle est première pour la part de salariés-employés, se situe largement dans la moyenne pour la valeur produite. Défi des services marchands qui sont nécessaires pour faire vivre l'industrie alors que nous sommes les 12^e en France.

Défi des jeunes qui quittent notre région. Nous avons le plus faible taux du solde migratoire des jeunes. Jeunes qui sont en forte activité professionnelle en BFC, puisque ce taux est le 1^{er} en France.

Défi sur la formation : avec un taux supérieur de 4 points sur la part des salariés qui possèdent un CAP et un BEP, mais au 11^e rang pour la part des diplômés du supérieur. Voilà un signal d'alarme qui mérite mieux que des communiqués vengeurs sur le lieu du siège du CROUS !

Enfin la vulnérabilité énergétique est grande dans notre région, que ce soit par rapport aux transports ou dans l'habitat. Et cela n'est pas lié au climat mais bien aux distances importantes à parcourir et au parc de logement qui est très ancien.

Oui nous avons un devoir de réussite ! Les défis sont tellement importants que la mobilisation de toutes les forces est impérieuse.

Nous avons voulu souligner ces quelques aspects car c'est bien sur ces réalités que nous devons agir, réalités que nous devons connaître, réalités qui nécessitent de sortir des postures pour entrer dans un débat et pour élaborer des propositions communes.

Enjeu pour la démocratie

Le CESER participe à la vie de la démocratie sociale. Souvent appelés "assemblée du 1^{er} mot", nous sommes l'assemblée du débat. Le lieu de la confrontation d'intérêts divers, parfois contradictoires. Mais nous devons pousser ce débat jusqu'aux arbitrages, aux choix nécessaires pour participer à la construction de l'intérêt général.

À la différence de la démocratie participative qui convoque individuellement les citoyens, nous sommes des représentants de la société civile organisée. Collectivement nous

sommes engagés et responsables de projets portés par nos organisations sur des terrains différents et dans des formes diverses.

Notre assemblée n'y échappe pas, le débat démocratique vit par des règles et des méthodes. Il ne produit que si les conditions d'arbitrages sont explicitées en amont et partagées. Mais nous savons que nous sommes en permanence en face de deux risques qui tuent le débat : celui où la décision est prise avant et l'annonce, et les postures en réaction tiennent lieu de seul débat ; ou celui où tout le monde s'exprime, qui n'est jamais arbitré, situation ô combien confortable, qui permet de continuer à contester toute décision prise.

Un CESER engagé et organisé

Vous l'avez compris, quand nous avons listé les défis qui se trouvent devant nous, notre priorité c'est d'imaginer ce que sera le travail, la création de richesses, le cadre de vie de nos concitoyens dans les prochaines décennies en Bourgogne-Franche-Comté. Mais aussi de nous mettre en route dès maintenant.

Face aux défis démographiques, défis des inégalités, défis économiques, défis sur l'emploi, défis de la formation et de l'élévation des compétences, défis énergétiques et environnemental, les acteurs que nous sommes sont déjà à l'action et obtiennent des résultats localement, dans les entreprises, dans les associations, dans les territoires. Nous devons être à la fois leur porte-parole, mais aussi l'assemblée qui permet l'articulation de leur action dans de multiples domaines, en particulier sur tout ce qui concerne le dialogue social territorial.

Dans les mois qui viennent nous aurons à élaborer nos priorités, arrêter nos modes de fonctionnement. Cela nous va bien à la CFDT. Progressivement, nous allons apprendre à travailler ensemble. Tout cela doit se faire dans le débat et le partage. Et en même temps nous aurons à répondre aux sollicitations du Conseil régional.

Nous devons trouver la bonne distance et la bonne méthode pour travailler avec le Conseil régional. Le CESER concourt à l'administration de la région et doit donc influencer sur les politiques régionales, il doit aussi éclairer les grands enjeux stratégiques portés par les compétences du Conseil régional, en toute liberté, mais aussi en toute efficacité.

Nous allons dans quelques minutes élire un président ET un bureau qui animeront notre travail collectif. L'enjeu est de taille ! La CFDT y tiendra toute sa place comme force engagée, responsable, exigeante, et attentive à produire des résultats.

Déclaration de Michel Faivre-Picon, au nom de la CGT

La CGT travaillera au sein du CESER comme elle l'a toujours fait dans le passé, dans l'intérêt des salariés et de toute la population de la région.

Si l'affichage du gouvernement montre son intérêt pour le dialogue social, ce qui a été rappelé par M^{me} la préfète, nous sommes obligés de pointer que, dans les faits, les lois récentes, réduisent les marges de manœuvre pour les représentants des salariés, pour les syndicats, en diminuant leurs droits, et c'est notamment le cas des ordonnances publiées en septembre dernier.

Si les droits ne posent pas de difficultés pour les mandatés au CESER, il n'en est pas de même dans d'autres instances. C'est pourquoi, encore plus que précédemment, nous serons demandeurs d'aides et de financement de la part de l'État et de la Région pour nous permettre d'assurer nos mandats régionaux.

Déclaration de candidature à la présidence du CESER Bourgogne-Franche-Comté 2018/2023 de Dominique Roy

Le CESER n'échappe pas à la défiance d'un grand nombre de nos concitoyens vis-à-vis des institutions de toute nature. Aussi, l'enjeu qui se présente à nous, au moment où pour la première fois, notre assemblée se voit désignée dans le périmètre Bourgogne-Franche-Comté, est bien de faire la preuve de notre utilité auprès des Bourguignons Francs-Comtois.

C'est un formidable challenge à relever tous ensemble et je me propose de le conduire avec vous toutes et avec vous tous.

Le projet pour le CESER auquel j'ai travaillé dans un dialogue ouvert avec les différents collègues et que je souhaite construire avec vous poursuit cet objectif de redonner du sens à notre mission, à nos réflexions et à nos actions. Il repose sur des convictions et des valeurs essentielles, il repose également sur la méthode, et doit donner libre cours à toutes les expressions pour autant qu'elles poursuivent un intérêt régional, et génèrent réflexions et propositions à forte valeur ajoutée à celles et à ceux auxquels elles s'adressent.

Cela passe à mon sens, par une professionnalisation de nos rapports à notre institution, la définition de notre rôle et de nos missions, le partage d'une vision commune, sorte de fil rouge de nos travaux à conduire sur la mandature. Cette vision, traduite dans un projet pour notre CESER sera à définir et à soumettre au vote de notre Assemblée d'ici la fin du premier semestre.

La professionnalisation de nos rapports à l'institution tout d'abord.

La pertinence de nos avis, de nos travaux et par conséquent notre reconnaissance, viendront de la capacité que nous aurons à porter dans nos débats, toute l'expérience, toutes les initiatives, les réflexions, les actions, vécues dans les organisations qui nous ont désignés ici.

D'une part, il est pour cela fondamental que chacun d'entre nous puisse relayer les positions des organisations qui nous ont désignés au CESER et ce, dans un double mouvement :

- en sollicitant nos mandataires sur les dossiers traités en CESER, et en portant à la connaissance de chacun d'entre nous leurs positions et propositions.

C'est de cette richesse des points de vue que nous saurons confronter, que nous pourrons ensuite construire ensemble une réflexion collective du CESER, sans langue de bois, hors des postures, et en toute sérénité.

- en faisant retour à nos mandataires des avis formulés par notre CESER et en mettant à profit des événements organisés par eux comme autant d'opportunités pour faire connaître et reconnaître nos travaux.

D'autre part, nous devons cultiver notre rôle "d'ambassadeurs" permanents du CESER en portant la parole de notre assemblée à l'occasion de toutes manifestations, colloques, séminaires organisés sur les thématiques que nous avons traitées. Là aussi ce sera un excellent moyen de faire connaître et reconnaître le CESER.

De fait, on constatera très vite que la matière ne manquera pas pour alimenter nos débats ; il importe donc, de mon point de vue, de préciser ce que je considère comme :

Nos missions

AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL

• Les avis sur les rapports soumis par l'Exécutif régional

Nous sommes tout d'abord placés auprès du Conseil régional qui, au terme de l'Article L 4241-1 du CGCT, prévoit que : "préalablement à leur examen par le Conseil régional, le CESER est obligatoirement saisi pour Avis" d'un certain nombre de documents traduisant les politiques mises en œuvre par le Conseil régional.

Il s'agit pour nous dès lors de travailler dans le temps court, en commissions thématiques. Nos commissions sont des lieux de production essentiels pour répondre à ces sollicitations règlementaires du Conseil régional. Afin de formuler des avis pertinents, je souhaite que nos travaux en commission puissent se nourrir d'un maximum de points de vue reflétant la diversité de notre assemblée et par conséquent, une composition des dites commissions visant à l'équilibre des collèges pourrait être garante d'une production partagée.

Toujours dans l'exigence de pertinence et de rigueur de nos avis, il importera d'organiser un temps nécessaire de formation/information des conseillers, en séance plénière et/ou au sein des commissions. Elle pourra porter sur les schémas ou/et stratégies régionales en cours, de manière générale sur les grands dossiers traités par la collectivité régionale et sur l'appropriation des avis et travaux rendus par notre CESER lors des mandats antérieurs. C'est un socle de réflexion sur lequel nous pourrions utilement nous appuyer.

• L'approfondissement des politiques régionales

Nos commissions se doivent également de travailler les thématiques qui sont dans leurs domaines de compétence, dans une approche à moyen terme. Il s'agit d'anticiper des réflexions sur des sujets qui s'imposeront à un horizon plus ou moins lointain dans l'actualité du Conseil régional. Nos commissions sont alors dans un rôle d'anticipation ; je souhaite que ce travail de veille et d'anticipation soit confié au sein de la commission à des conseillers référents.

• Les auto-saisines

Toujours de par la loi, notre assemblée a une mission de vigie, d'approche prospective pour identifier les sujets émergents susceptibles d'avoir un impact sur le développement de notre région et de ses habitants. Il s'agit alors de cerner une problématique puis d'engager une réflexion approfondie qui précise un contexte, propose une analyse et formule des recommandations les plus concrètes possible, en direction du Conseil régional mais également de tout acteur concerné. Ce travail, effectué sur plusieurs mois, donne lieu à l'élaboration d'une auto-saisine.

Afin de prendre en compte la complexité et toutes les facettes de ces problématiques, qui sont du ressort de différentes politiques, il est alors souvent nécessaire de procéder à une approche transversale du sujet ; elle peut être utilement traitée au sein d'un groupe de travail transversal.

AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL... MAIS PAS SEULEMENT

• Un CESER hors les murs

Le CESER a également un rôle d'écoute de la vie démocratique dans notre région tel que nous avons pu le mettre en évidence dans un travail conduit en 2016 et intitulé "L'innovation démocratique en Bourgogne-Franche-Comté ?".

En effet, éclairer utilement les politiques économiques, sociales et environnementales en Région de Bourgogne-Franche-Comté, c'est aussi être attentif aux initiatives, aux acteurs qui œuvrent sur les territoires, aux enjeux nombreux et variés auxquels ils sont confrontés. L'agrandissement de la nouvelle région les met d'avantage encore en évidence.

Dans une régionalisation mise en œuvre sous le sceau de la métropolisation, la fracturation territoriale nous oblige à porter notre attention sur la diversité des territoires, leurs problématiques propres mais également sur les interconnexions nécessaires afin qu'aucun ne soit oublié. Ainsi, notre CESER doit s'investir dans une sorte de CESER "hors les murs" à même d'identifier des problématiques territoriales, de les travailler localement, d'en détecter les pépites, les signaux faibles, et de les porter à connaissance, de la collectivité régionale notamment.

• Un CESER attentif aux régions qui nous entourent

La stratégie économique, sociale et environnementale régionale à laquelle nous devons réfléchir, doit également porter une attention particulière aux politiques menées dans les régions périphériques, qu'il s'agisse du Centre, de l'Île-de-France, du Grand Est, d'Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que d'un territoire particulier : la Suisse. Les travaux conduits sous le précédent mandat et qui ont fait l'objet d'un rapport sur : "les coopérations interrégionales", fournissent de nombreuses pistes à explorer.

Enfin, le cadre fourni par l'Europe, s'impose dans nombre de décisions politiques nationales et impacte les politiques régionales. Aussi, je souhaite que nous ayons une veille particulière sur les travaux de la Commission Européenne et que par anticipation, nous puissions identifier des sujets à venir à forte résonance pour notre région.

La gouvernance du CESER

Pour répondre aux missions que nous confie la loi, notamment dans notre rôle auprès du Conseil régional, mais aussi pour être une assemblée ouverte et attentive à tout ce qui peut influencer sur le développement de la Bourgogne Franche-Comté, il convient de mettre en place une organisation à même de conduire tous ces travaux avec efficacité.

Le bureau se doit d'être une instance de réflexion stratégique, garante du projet du CESER 2018-2023 porté par l'Assemblée Plénière.

Pour qu'il assume pleinement cette mission stratégique, je souhaite que soient représentés : la dimension des collèges, la force de production des commissions, la diversité territoriale, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de notre projet, et l'observation des stratégies mises en œuvre dans les régions périphériques.

Je propose par conséquent un bureau de 22 membres élus en plénière, poursuivant des objectifs d'équilibre des collèges, de renouvellement et de parité. La concertation que j'ai engagée en amont et la prise en compte d'observations formulées notamment à l'issue de mes auditions avec les collèges étant garantes du respect des équilibres des collèges.

Ainsi, je vous propose que ce soit en toute équité que siègent au bureau 1 représentant par tranche de 5 conseillers par collège : 7 pour le 1^{er}, 7 pour le 2^e et 7 pour le 3^e qui comportent chacun 35 conseillers et donc 1 pour le 4^e collège qui comporte 5 conseillers.

C'est ce bureau qui ensuite aura toute légitimité pour travailler un règlement Intérieur complet.

Dans la composition de bureau que je vous présente, tous les membres sont élus directement par la Plénière, seule instance souveraine et délibérante du CESER et donc pouvant en déléguer partie au bureau comme garant de la mise en œuvre de son projet. L'assemblée plénière est compétente pour prendre toutes décisions au nom du CESER. L'élection de tous les membres du bureau par l'assemblée plénière conférant ainsi une égale légitimité de ses membres, sans aucune hiérarchie entre eux.

Il serait composé comme suit :

- le président du CESER,
- un vice-président délégué, référent du premier collège,
- un vice-président délégué, référent du deuxième collège,
- un vice-président délégué référent des troisième-quatrième collèges,
- 6 vice-présidents délégués, présidents de commission à raison de 2 pour le premier collège, 2 pour le deuxième collège, 2 pour le troisième-quatrième collège,
- 2 vice-présidents délégués issus des deux autres collèges que celui du président, l'un en charge du suivi de la mise en œuvre du projet du CESER, l'autre en charge de l'observation des stratégies interrégionales,
- 10 conseillers, au rang de membres, représentant la diversité des territoires à raison de 3 conseillers pour le premier collège, 3 conseillers pour le deuxième collège, 3 conseillers pour le troisième collège, 1 conseiller pour le quatrième collège.

En ce qui concerne les 6 commissions, je propose la structuration suivante, en œuvre dans le précédent CESER et les précédents CESER de Bourgogne et de Franche-Comté :

Commission Cadre de vie-Société

Habitat-logement | Politique de la ville | Culture | Personnes âgées - jeunesse | Santé | Handicap | Vie associative | Sport et loisirs | Mobilités internationales des jeunes.

Commission Économie-emploi

Économie | Innovation | Emploi | Filières | Agriculture | Forêt-Bois | Appui au développement économique | Artisanat | Tourisme | Économie sociale et solidaire | Économie circulaire.

Commission Finances-Europe

Budget de la Région BFC | Prospective budgétaire | Notation financière | Programmes européens | Contrat de plan État-Région | Investissements et marchés publics | Évaluation/Coopération internationale.

Commission Formation-recherche

Éducation : gestion patrimoniale des lycées | Formation professionnelle initiale (apprentissage/carte des formations professionnelles initiales) | Formation professionnelle tout au long de la vie | Formations sanitaires et sociales | Enseignement supérieur | Recherche.

Commission Mobilités-Énergie

Nouvelles mobilités/inter-modalité | Transports en commun de voyageurs | Infrastructures : fer, routes, fluvial, aérien | Énergie : types d'énergies, énergies renouvelables | transition énergétique | Numérique : infrastructures numériques, usages du numérique.

Commission Territoires-Environnement

Environnement : biodiversité | eau | déchets | protection des sols | Territoires : ruralité/politiques territoriales : parcs naturels régionaux/contrats territoriaux/programme LEADER/ massifs/schémas de services publics...).

Nombreux sont ceux parmi vous à m'avoir fait part de leur volonté de s'investir pour ce projet ; les lieux ne manquent pas : le bureau, les commissions, les groupes de travail, les représentations.

Ma candidature à la mission de président, je vous la soumets pour incarner ce projet exigeant.

Je suis candidat à cette fonction, comme acteur pleinement engagé dans cette maison depuis quelques années et désireux, avec votre concours, d'en poursuivre, en toute sérénité, la métamorphose, dans un esprit d'ouverture et de modernisation, au profit de l'intérêt régional.

C'est donc comme candidat d'un projet dont je souhaite qu'il soit porté collectivement, que je me présente à vous aujourd'hui, pour présider cette institution, pour la SERVIR dans le sens que je viens de développer.

Dominique Roy, le 26 janvier 2018.

Propos conclusif de Dominique Roy

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement Bernard Quaretta et Lou Noirclère pour la tenue de cette séance d'installation et à l'équipe du secrétariat général qui se sont mobilisés depuis plusieurs semaines pour organiser au mieux ce nouveau départ qui a permis de mettre en place le bureau de notre assemblée.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui se sont portés candidats manifestant ainsi leur motivation à réussir. Ainsi chacun trouvera sa place utilement.

Car je tiens à ce que nous vivions une véritable aventure collective, prenant racine dans ce projet pour notre assemblée. Je m'attacherai à ce que chacune et chacun, à la place qui est la sienne au CESER, dispose des meilleures conditions pour y travailler efficacement et sereinement.

Comme je le disais dans les motivations qui m'ont conduit à solliciter vos suffrages pour l'élection à la présidence du CESER, notre institution est confrontée à de forts enjeux que je souhaite transformer en ambitions. Et ce, afin que le CESER prenne toute sa place, tant dans sa mission d'éclairage du Conseil régional que dans son précieux rôle de vigie sur tout ce qui peut avoir un impact sur le développement économique, social et environnemental de notre territoire.

Dans un monde en si profond et perpétuel changement, qui s'éloigne parfois des valeurs d'humanité, de tolérance mais aussi de rigueur et d'équité qui contribuent à constituer une société équilibrée et heureuse, il m'apparaît que notre assemblée peut jouer un rôle. Tout à la fois humble et exigeante vis-à-vis d'elle-même, elle devra savoir procéder à des analyses pertinentes, formuler des recommandations concrètes et argumentées auprès des acteurs concernés par les sujets travaillés, et, en permanence, se poser la question de la valeur ajoutée de ses réflexions. C'est cette valeur ajoutée qui apportera crédibilité et, de ce fait, reconnaissance au CESER. C'est donc un chantier à entreprendre tous les jours car rien ne saurait être définitivement acquis.

Nous sommes aujourd'hui en condition de nous mettre au travail.

Je considère que nous avons plusieurs « rythmes » à prendre en compte, du fait, notamment, du fort renouvellement de notre assemblée :

- L'un à relativement court terme - sous quelques semaines - afin de compléter notre règlement intérieur et de nous mettre en capacité d'organiser la première réunion plénière destinée à formuler des avis sur les dossiers soumis par l'Exécutif régional, fixée le mardi 27 mars 2018 ; elle nécessitera un travail préalable en commission.

- L'autre, à l'échelle de ce premier semestre :

- . pour organiser les séances d'information/de formation permettant à chacune et chacun de s'immerger progressivement dans la vie de notre assemblée et dans les missions qu'elle doit exercer ; beaucoup d'entre elles se tiendront à l'échelle d'une réunion de l'ensemble des conseillers. Ce temps est essentiel pour que nous nous appropriions les dossiers régionaux et soyons ainsi en capacité de formuler des avis pertinents,

- . pour également travailler à la définition du projet du CESER. J'organiserai pour ce faire un séminaire avant les vacances d'été. Il réfléchira aux grandes orientations du travail du CESER et aux modalités de son ouverture aux acteurs et aux territoires de notre région.

- Et c'est ainsi que nous pourrions entrer dans un 3^e temps à vivre sur le mandat, en effectuant tous les 12 ou 18 mois un bilan de l'état d'avancement de notre projet partagé. Sur cette base, nous organiserons dès la rentrée l'étude des sujets majeurs à travailler par le CESER au sein des instances dédiées, que je souhaite transversales, afin de disposer d'une grande variété des points de vue et des sensibilités.

Pour ma part, je me réjouis de la mission qui nous attend ; elle est imposante et requiert notre mobilisation. Je sais pouvoir compter sur l'implication de tous, pour faire de notre CESER une assemblée reconnue pour la qualité de ses travaux, ouverte aux enjeux et préoccupations des habitants et des territoires de la Bourgogne-Franche-Comté. Pour tout cela, d'avance, je vous remercie chaleureusement.

Remerciements pour la confiance que vous m'avez accordée. J'y vois le témoignage d'une reconnaissance de l'honneur de représenter l'assemblée.

Un CESER au sein duquel, il nous appartiendra :

- De faire vivre le débat.
- De nourrir le dialogue exigeant.
- D'être porteur de sens par rapport à la région et dans les propositions que nous formulerons à l'égard de nos concitoyens de Bourgogne-Franche-Comté.

Dominique Roy élu nouveau président du Ceser

Vu 1910 fois | Le 31/01/2018 à 14:30 | mis à jour à 15:50 | Réagir (4)



■ La préfète de Côte-d'Or Christiane Barret. Photo Jérémie BLANCFÉ



1 / 12



■ Dominique Roy. Photo B. L.

Seul candidat en lice, le Bisontin Dominique Roy succède à François Berthelon, qui présidait le conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) Bourgogne-Franche-Comté depuis 2016, après avoir été président de la structure en Bourgogne. Il a été élu à 97 voix pour contre 13 bulletins blancs.

Dominique Roy, président de la CCI du Doubs, présidait pour sa part le Ceser de Franche-Comté jusqu'en 2016. Depuis, il était président délégué du Ceser BFC.

A noter que l'assemblée a également été réduite, puisque le nombre de conseillers est passé de 147 à 110. La parité est désormais respectée et la moyenne d'âge des membres a diminué de cinq ans (de 58 ans à 53 ans).

GRAINE DE MOUTARDE

Fusion Bourgogne et Franche-Comté : il n'y a pas de petites économies



Par Francis Ziegelmeier

Il n'a échappé à personne que, depuis que la Bourgogne et la Franche-Comté sont mariées, beaucoup de choses ont changé. De nombreuses institutions se sont rapprochées et, à la fin, comme pourrait dire le footballeur Gary Lineker, ce ne sont pas les Allemands qui gagnent mais les Francs-Comtois. Pas une présidence ne semble leur échapper. Dernière en date, celle du Conseil économique et social régional environnemental (lire en page 8). Une de plus, pourrait-on dire, même si celle-ci était prévue et que l'impétrant est né à Dijon. À cela s'ajoutent les allers-retours entre la capitale régionale (Dijon, pour ceux qui l'auraient oublié) et Besançon (lieu où se nomment les présidents et se prennent les décisions). Pour se rendre dans l'ex-comté de Bourgogne, foin de cheval ! Mais TER, covoiturage et autres voitures... Des petites boucles régulières pour les cadres bourguignons qui n'ont pas échappé aux sociétés d'auto-routes puisque le trajet entre Dijon et Besançon vient d'augmenter de 10 centimes d'euros. Qui a dit que la fusion serait source d'économies ?

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ > Conseil économique, social et environnemental

Dominique Roy, nouveau président du CESER

Après que Dominique Roy a été élu président du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), mercredi à Dijon, le doyen d'âge de l'assemblée consultative, Bernard Quaretta (qui représente les services privés sanitaires et sociaux - Uriopss) a glissé à ses voisines de tribune, la préfète de région Christiane Barret et la présidente Marie-Guite Dufay, qu'un Franche-Comtois venait à nouveau d'accéder à un poste de responsabilité. Ce qui a fait bondir les deux femmes, pour qui de telles remarques relèvent d'un passé révolu car on ne doit désormais parler « que » de la Bourgogne-Franche-Comté et plus des anciennes entités. Ce qui est administrativement vrai... mais culturellement compliqué.

Seul candidat en lice pour ce poste, Dominique Roy - qui avait déjà présidé le CESER de Franche-Comté autrefois, puis été le « numéro 2 » du premier CESER

fusionné -, a recueilli 97 des voix des 110 conseillers. Les 13 autres, issus du monde syndical, n'étaient pas opposés à son élection mais ils ont voté blanc par principe, pour marquer leur différence. Ce consensus, bien dans la façon de Dominique Roy qui avait déjà été réélu à l'unanimité à la tête de sa CCI du Doubs l'an passé, résulte de négociations en amont. Avec la promesse du candidat unique qu'il y aurait une juste représentativité des uns et des autres à chaque étage de l'organigramme du CESER et que la méthode de travail serait basée sur le débat, la démocratie, la transparence et l'expression collective.

Parité parfaite

Le précédent CESER comptait 147 membres car il avait été formé par addition des deux conseils issus existants dont les mandats couraient encore. Avec 110 cette fois, dont 58 « débu-

tants » a rappelé la préfète, son effectif reste supérieur à celui de la Région où siègent 100 élus politiques. À leur différence, les conseillers économiques et sociaux sont désignés pour cinq ans par leurs instances professionnelles ou associatives, voire par l'État si leurs compétences sont utiles. La moyenne d'âge a baissé, à 53 ans contre 58 auparavant. Sa parité est « parfaite », a noté Christiane Barret, avec 55 hommes et 55 femmes. Amené à exprimer des avis sur les rapports régionaux, dont les schémas structurants et les dossiers budgétaires, où à se saisir lui-même de thématiques locales, le CESER se veut indépendant. « Il est tout sauf une chambre d'enregistrement », a résumé Corinne Biajoux au nom de Force ouvrière. « Et la région ne se limite pas à la pseudo-métropole dijonnaise. » Chacun est prévenu.

Jean-Pierre TENOUX



Dominique Roy, candidat sans concurrence, préside désormais aux destinées du CESER de Bourgogne-Franche-Comté, l'assemblée consultative qui « conseille » la Région sur les dossiers majeurs. Photo J.-P.Tx

INSTITUTION ■ Dominique Roy prend la tête du Conseil économique, social et environnemental régional

Le Ceser veut se donner un nouveau rôle

Il était le seul candidat en lice. Dominique Roy a été élu, dès le premier tour, président du Conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Alexandra Cacivio

L'élection s'est déroulée mercredi. Par 97 voix sur 110, Dominique Roy, président de la CCI du Doubs, l'a emporté. La fonction, qu'il est appelé à tenir pour les six années à venir, n'est pas nouvelle pour lui. Après avoir été le président du Ceser de Franche-Comté, il est devenu, à la fusion des régions, président délégué du Ceser de Bourgogne-Franche-Comté, aux côtés du président François Berthelon à qui il succède aujourd'hui.

Parité parfaite

Parmi ses intentions : sortir du rôle d'appui au Conseil régional, dont le Ceser oriente les politiques par les avis qu'il rend, pour devenir « un Ceser hors les murs », « attentif aux initiatives et aux acteurs qui œuvrent sur les territoires ». « Notre



PRÉSIDENT. Dominique Roy souhaite « un Ceser hors les murs », pas seulement instance de consultation pour le Conseil régional, mais aussi « attentif aux initiatives et aux acteurs qui œuvrent sur les territoires » et « aux régions qui nous entourent ».

séance d'installation. L'assemblée a été profondément renouvelée pour atteindre « la parité parfaite : 55 hommes et 55 femmes », ajoute-t-elle. Elle a également été rajoutée avec une moyenne d'âge passée de 58 à 53 ans.

Seuls quatre Nivernais y siègent

De nouvelles structures y sont entrées, pour tenir compte des questions de société qui sont devenues centrales. Sont ainsi désormais représentés les usagers des transports, les entreprises de l'économie sociale et solidaire ou encore les associations défendant le bio.

Seuls quatre Nivernais sont membres du nouveau Ceser. Le département est à peu de chose près lotti comme les autres, hors Côte-d'Or et Doubs où se concentrent effectivement la plupart des sièges des structures présentes au Ceser. Ainsi, le Territoire de Belfort est représenté par quatre membres, le Jura par cinq et l'Yonne par huit. ■

Ceser doit [...] être à même d'identifier des problématiques territoriales, de les travailler localement, d'en détecter les péripéties, les signaux faibles et de les porter à la connaissance, de la collectivité régionale notamment », dit-il. Autre orientation que Dominique Roy porte haut et fort : le Ceser devra être « attentif aux régions qui nous entourent », du Centre à la Suisse en passant par Auvergne-Rhône-Alpes. Le nouveau président du Ceser souhaite également avoir « une veille particulière sur les travaux de la Commission européenne » pour « par anticipation [...] identifier des sujets à venir à forte résurgence pour notre région ».

Le Ceser de Bourgogne-Franche-Comté, dans sa configuration précédente, comptait 147 membres. Il en compte aujourd'hui 110 « dont 58 débutent un mandat » pour la première fois, souligne de son côté Christiane Barret, la préfète de région, lors de la

RÉGION

Les priorités de Dominique Roy, nouveau président du Ceser

Il était le seul candidat en lice. Dominique Roy a été élu dès le premier tour président du conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) de Bourgogne Franche-Comté, mercredi, pour six ans, à Dijon.

La fonction n'est pas nouvelle pour lui : après avoir été président du Cese de Franche-Comté, Dominique Roy (par ailleurs président de la CCI du Doubs) est devenu – après la fusion des régions – président délégué du Ceser Bourgogne Franche-Comté, aux côtés du président François Berthelon, auquel il succède.

Il souhaite sortir du rôle d'appui au conseil régional (dont il oriente les politiques par les avis qu'il rend) pour devenir « un Ceser hors les murs », « attentif aux initiatives et aux acteurs qui œuvrent sur les territoires ».

« Notre Ceser doit [...] être à même d'identifier des problématiques territoriales, de les travailler localement, d'en détecter les pépites, les signaux faibles et de les porter à la connaissance de la collectivité régionale notam-



ÉLECTION. Dominique Roy a recueilli 97 voix sur 110.

ment », dit-il.

Autre orientation : le Ceser devra être « attentif aux régions qui nous entourent ». L'Europe figure aussi au centre de ses préoccupations. ■

A. C.

➔ **Huit Icaunais au Ceser.** Le Ceser Bourgogne Franche-Comté, dans sa configuration précédente, comptait 147 membres, contre 110 aujourd'hui, dont 58 entament un mandat pour la première fois. L'assemblée a été profondément renouvelée pour atteindre la parité parfaite : 55 hommes et 55 femmes. Elle a également été rajeunie avec une moyenne d'âge passée de 58 à 53 ans. Huit Icaunais sont membres du nouveau Ceser. L'Yonne est à peu de chose près lotie comme les autres départements.

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ RÉGION

Ceser : le lieu où les citoyens débattent

Le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) a été installé le 31 janvier à Dijon. 110 personnes de la société civile, dont huit Saône-et-Loirien, vont donner leur avis sur des sujets aussi variés que les transports, l'école ou l'argent public. Le nouveau président, Dominique Roy, souhaite que « le Ceser soit une caisse de résonance des initiatives qui sont lancées dans la région ». Il veut un Ceser « hors les murs » pour ne pas se contenter d'une vision de Dijon ou Besançon, éloigné du terrain. Mais vu de Saône-et-Loire, le Ceser reste un inconnu.



■ La nouvelle assemblée installée le 31 janvier compte 110 membres venus de la société civile. Photo Le Bien public

Un laboratoire d'idées au service de la Région

À quoi ça sert ?

« C'est un laboratoire d'idées, on produit des avis », résume Gilles Denosjean, vice-président du Conseil économique social et environnemental régional (Ceser). Il fait partie des huit Saône-et-Loiriens qui siègent dans cette instance régionale. « On a une activité qui nous amène à connaître toutes les problématiques de la région. » Le Ceser dépend du conseil régional, qui lui alloue 1,5 million d'euros par an et l'invite à étudier des sujets très différents, comme la dépense publique, la lutte contre la pauvreté ou les difficultés de recrutement dans certains métiers.

Qui choisit les sujets d'étude ?

Les sujets de réflexion sont proposés soit par la Région, soit par les membres du Ceser. Ils doivent être approuvés par le bureau. Tous les champs sont possibles.

Qui participe au Ceser ?

Les 110 membres ont été installés le 31 janvier. Les membres sont répartis en quatre collèges : salariés, entreprises, vie collective (culture, parents d'élèves, etc.) et personnalités qualifiées. Les huit départements sont représentés, dont huit membres pour la Saône-et-Loire. La moitié des conseillers sont des femmes et 53 % débute un premier mandat, comme Catherine Morice, directrice d'une école chalonnaise et élue Force ouvrière. « 9/10^e des membres sont salariés, rappelle Gilles Denosjean, l'un des plus anciens membres du Ceser. C'est



■ Le Ceser donne son avis sur la convention des TER. Photo Le Bien public

ce qui est intéressant, on arrive avec une vision de citoyen et pas de spécialiste. » Ils sont assistés de 17 employés du Ceser qui les aident dans leur mission.

Comment sont-ils désignés et payés ?

Chaque organisation syndicale ou branche professionnelle désigne ses représentants, selon un quota de sièges accordés.

Élu pour cinq ans, un conseiller assiste à trois réunions par mois, qui se tiennent à Besançon ou à Dijon, au sein de

six commissions. L'assemblée plénière se réunira six fois par an pour valider leur travail et le publier. Le conseiller est rémunéré selon son assiduité. Pour trois réunions par mois, il touche 800 €, soit 40 % de l'indemnité d'un conseiller régional.

Le Ceser est-il écouté ?

« Pas assez, sourit Gilles Denosjean. Mais notre rapport sur la dépense publique locale a eu du succès auprès des élus, à cause de la rareté des budgets. C'est aussi le Ceser qui a été à

Un premier mandat pour Catherine Morice

Catherine Morice fait partie des nouveaux conseillers mis en place le 31 janvier. La directrice de l'école Louis-Lechère, à Chalonsur-Saône, fait partie du collège salariés en tant que syndicaliste Force ouvrière. « Je suis très enthousiaste à l'idée de ramener les grandes idées politiques à l'échelle du réel, explique-t-elle. J'ai retrouvé des gens que j'avais croisés dans d'autres circonstances. C'est intéressant de se retrouver pour discuter. » Elle espère pouvoir défendre le monde rural dans cette instance régionale. « J'ai envie que le Ceser soit utile mais est-ce qu'il est écouté ? » La militante a cinq ans pour s'en rendre compte.

l'origine de la création du pôle nucléaire, qui représente des milliers d'emplois en Bourgogne. » L'instance a également donné son avis sur la convention des TER ou la prise en charge des transports scolaires par la Région. « On est allé dans chaque département voir comment ça marchait, poursuit-il. Cela n'aurait pas été simple à mettre en place depuis Besançon. » Le but est que chaque département, de l'Yonne au Territoire de Belfort, puisse faire entendre sa voix.

Emmanuelle Viresolvit

**CESER BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

Conseil économique social et environnemental régional



Site de Besançon

4, square Castan | CS51857
25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90 | Fax 03 81 82 83 03



Site de Dijon

17, boulevard de la Trémouille | CS23502
21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32 | Fax 03 80 44 33 09

www.ceser.bourgognefranchecomte.fr

